



TRANCHE 5 et 6 – ECLAIRAGE PUBLIC

Actualisée le 05/12/2023

Points clés

Maitre d'ouvrage délégué par la commune de Marcillac-Vallon	SIEDA
Démarrage du projet	Tranche 5 - juin 2025 Tranche 6 - juin 2026
Durée prévisionnelle du projet	1 an pour chaque tranche
Fin prévisionnelle des travaux	Tranche 5 - juin 2026 Tranche 6 - juin 2027
Contrats	PVD / ORT / BCO / CPAT
Coût prévisionnel	Tranche 5 - 45 000 € HT Tranche 6 - 45 000 € HT
Financeurs	ÉTAT
Partenaires	SIEDA
Objectif	RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE



Financeurs / Partenaires

Financeurs

ÉTAT
SIEDA

MARCILLAC-VALLON

Subventions attribuées / Participations

Dossiers en préparation sur l'année 2024 puis 2025 respectivement pour la tranche 5 et 6

La participation sera indiquée après instruction de l'ensemble des dossiers ci-dessus

Présentation

La rénovation de l'éclairage public de Marcillac-Vallon est un projet qui s'étale sur 6 tranches.

Avant travaux, l'éclairage était à 80 % en sodium et plus de 40 % de ce dernier avait plus de 20 ans. Une petite partie existante est en LED à hauteur de 7 %.

Le but est de remplacer les 457 points lumineux de la commune d'une puissance moyenne de 100 W par un éclairage LED d'une puissance moyenne de 40 W. La tranche 1 à 3 ont déjà permis de remplacer 192 points lumineux. La tranche 4 en chantier sur 2024 permettra de remplacer 124 points lumineux.

Les luminaires remplacés sont également différents en fonction des localisations :

- Luminaire de type Exio (marque Rohl) pour les routes,
- Caro (marque Rohl) pour les lotissements,
- Light 803 (marque Neri) pour la partie centre historique et faubourg.

Dans le cadre de cette rénovation d'éclairage, l'ensemble des armoires électriques sont remplacées (en lien avec les normes de sécurité...).

Au final, les économies d'énergie seront de l'ordre de plus de 50% soit des réductions de consommation significatives et permettant également de réduire l'impact sur l'environnement.

Au fur et à mesure de l'exécution de chacune des tranches, l'intensité de la lumière pendant les périodes creuses de la nuit (23h à 5h) est modifiée (permettant ainsi de faire des économies supplémentaires).

La tranche 5 et 6 concerneront 141 points lumineux à remplacer. Ils sont répartis dans les zones ci-dessous :

Tranche 5	Tranche 6
- Bramarigues - Rieutierre - Les Fargues et la Mouline - Cayla et Piscine	- Cayla et piscine - Lotissement du Puech

Les opérations commenceront en 2025 et 2026 respectivement pour la tranche 5 et 6. Elles seront réalisées par le SIEDA, maître d'ouvrage délégué.

Points forts

Réduire la consommation électrique de la commune,

Faire des économies budgétaires,

Moduler l'intensité de l'éclairage pendant la nuit (période creuse 23h à 6h),

Réduire l'impact sur l'environnement.

Contribuer à répondre à notre échelle aux objectifs nationaux et régionaux en matière de baisse de la consommations d'énergie et de la pollution lumineuse.



Réalisation

MOE

EIFFAGE

ECLAIRAGE

EIFFAGE



Intervention sur domaine public

ARRÊTÉ DE POLICE DU MAIRE (circulation – stationnement)

ARRÊTÉ DE VOIRIE (entreprise)

Liens

Planning prévisionnel